

Formulaire unique d'inscription

Prépa INSP - Grands concours de l'IEP d'Aix-en-Provence / Prépa Magistrat administratif Classe Talents

A lire attentivement

Ce formulaire constitue le formulaire unique d'inscription :

- A la préparation INSP et Grands concours administratifs de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (pour plus d'information : <https://www.sciencespo-aix.fr/formations/prep-insp-grands-concours/>)
- A la préparation Magistrat Administratif en ligne (pour plus d'information : <https://www.sciencespo-aix.fr/formations/prep-magistrats/>)
- Au dispositif « Talents du service public » qui fournit une aide matérielle aux préparateurs (<https://www.sciencespo-aix.fr/formations/prepa-talents/>)

Procédure d'inscription : Du 29 avril 2026 au 10 juin 2026 à 23h59

Prép' INSP Grands Concours : la présente demande doit être retournée à l'adresse grandsconcours@sciencespo-aix.fr (directement si le total des documents a un poids inférieur à 20 Mo, ou, dans le cas contraire, sous la forme d'un lien vers un site de type WeTransfer) sous la forme d'un dossier archivé (.rar ou .zip) intitulé « NOM – Prénom.rar ou .zip »

Prépa Magistrat administratif : la présente demande doit être retournée à l'adresse magistratadministratif@sciencespo-aix.fr

Pièces à fournir :

- le présent formulaire de demande sous l'intitulé « **01 – Formulaire de candidature.pdf** » (ou .doc)
- une lettre de motivation sous l'intitulé « **02 – Lettre de motivation.pdf** »
- un curriculum vitae « **03 – CV.pdf** »
- une copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) « **04 – Identité.pdf** »
- les relevés de notes classés par année : « **05 – [année] – [niveau].pdf** »
- un devoir sur table dans une des matières du concours scanné¹ : « **06 – devoir sur table.pdf** »
- seulement pour les candidats au dispositif « Talents du service public » : l'attestation de bourse ou à défaut le dernier avis d'imposition : « **07 – Attestation de bourse / Avis d'imposition (dispositif Talents).pdf** »

¹ Remarque importante : les universités et tous les autres établissements d'enseignement supérieur sont tenus de conserver vos copies d'examen pendant une durée minimale d'un an. Ces copies sont considérées comme des documents administratifs (Conseil d'Etat, Ass., 8 avril 1987, n° 54516, Lebon) et vous avez donc le droit d'en obtenir une copie en application de l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Exemple de structure :

« MARTIN Arthur.zip »

- 01 – Formulaire de candidature.pdf
- 02 – Lettre de motivation.pdf
- 03 – CV.pdf
- 04 – Identité.pdf
- 05 – 2018 – Baccalauréat.pdf
- 05 – 2020 – Licence 1 de droit.pdf
- 05 – 2021 – Licence 3 de droit.pdf
- 05 – 2022 – Master 1 de droit.pdf
- 06 – Une copie de devoir sur table
- 07 – Attestation de bourse.pdf

Attention : Si vous souhaitez que votre année de préparation INSP et Grands concours donne lieu à la délivrance d'un grade de Master 2 Carrières Publiques, vous devez **parallèlement** déposer une candidature à ce Master sur la plateforme de l'IEP, en respectant les délais d'inscription au Master (<https://www.sciencespo-aix.fr/formations/master-carrieres-publiques/>).

Attention : Les frais de candidature sont de 75 euros (**sont exonérés : les boursiers, les candidats au dispositif « Talents » et les étudiants en 4ème année d'un Institut d'Etudes Politiques et les candidats à la seule préparation de Magistrat administratif en ligne**). Ils sont payables par virement (demander le RIB par mail) ou par chèque à l'ordre de : **Monsieur l'Agent comptable de l'IEP**. Le chèque, avec votre Nom et Prénom au dos, doit être adressé par courrier postal à l'adresse suivante :

Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence
Pôle études - Préparation Grands concours
25 rue Gaston de Saporta
1300 Aix-en-Provence

Ces frais ne seront pas remboursés, même en cas d'annulation, d'échec, de rejet ou de réorientation.

Pour toute question sur ce formulaire : grandsconcours@sciencespo-aix.fr / magistratadministratif@sciencespo-aix.fr

I. RENSEIGNEMENTS DEMANDES A TOUS LES CANDIDATS

Nom :

Prénom :

N° d'identification nationale étudiant (INE) :

Boursier **Echelon N°**

Non boursier

Etudiant 4A Sciences Po en 2025/2026

Oui **Non**

Candidature en classe Talents (cf. page 6 et 7)

Oui **Non**

Candidature en Master 2 « Carrières Publiques » **Oui** **Non**

<https://www.sciencespo-aix.fr/formations/master-carrieres-publiques/>

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de téléphone portable :

Courriel :

Adresse postale :

Indiquez le nom de l'enseignant ayant corrigé la copie de devoir sur table en pièce jointe et ses fonctions :

Indiquez son mail professionnel :

Quels sont les concours que vous voulez préparer :

Fait à

Le

Signature :

II. RENSEIGNEMENTS DEMANDES AUX CANDIDATS A LA PREPARATION « MAGISTRAT ADMINISTRATIF » EN LIGNE

Cette préparation 100 % en ligne, qui a lieu le samedi, peut être suivie par les étudiants inscrits dans la préparation Grands concours.

Etant conciliable avec une activité professionnelle, elle est également ouverte aux étudiants et aux professionnels qui ne suivent pas les autres cours de la prép'INSP obligatoires pour l'obtention du master.

Pour plus de renseignements :

<https://www.sciencespo-aix.fr/formations/prep-magistrats/>

Vous souhaitez préparer le concours de magistrat administratif :

Externe

Interne

Fait à

Le

Signature :

III. DISPOSITIF « TALENTS DU SERVICE PUBLIC »

Ce dispositif vous donne droit :

- à une allocation financière annuelle de 5 000 euros cumulable avec les autres bourses ;
- à une inscription aux concours spéciaux « Talents » de l'INSP, de l'INET et de l'EHESP.

Vous êtes candidat au dispositif « Talent du service public »² car :

vous êtes actuellement boursier de l'enseignement supérieur

⇒ joignez votre attestation de bourse.

vous n'êtes pas boursier car vous avez épuisé vos droits à bourse ou dépassé la limite d'âge, mais vous remplissez les conditions financières pour l'être. Pour simulez vos droits à bourse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18296>

⇒ joignez votre dernière attestation de bourse si vous avez été boursier et indiquez précisément votre situation en précisant les paramètres de la simulation et son résultat.

² Outre la dispense des frais d'inscription, ce dispositif vous ouvre droit à une allocation annuelle de 4 000 euros. Il suppose de remplir les conditions de revenus fixées pour être boursier de l'enseignement supérieur, v. (<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo13/ESRS2209377C.htm>)

Si vous êtes candidat au dispositif « Talents du service public », répondez aux questions suivantes :

Vous avez effectué tout ou partie de votre scolarité ou résidez dans un quartier prioritaire de la ville (pour vérifier : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R46124>)

Vous avez effectué tout ou partie de votre scolarité ou résidez dans une zone de revitalisation rurale (pour vérifier : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisationruralezrr>)

Fait à

Le

Signature :